

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 145/2023	CONTRAT DE VILLE 2024-2030
--------------------------	----------------------------

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt et un décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 15 décembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Fond (pouvoir à M. Pineau), Mme Burgaud (pouvoir à Mme Métayer), M. Jehan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Deletang), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), M. Nicolas (pouvoir à M. Simonet), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Jean-Louis Gaglione a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030 :

Mme Annie Hervouet donne lecture de l'exposé suivant :

Le contrat de ville 2024/2030 constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires pour améliorer la vie des 55 000 habitant.e.s des 15 quartiers politique de la ville de la Métropole nantaise, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de la Métropole. Le taux de pauvreté de 44 % y est 4 fois plus élevé que sur Nantes Métropole (12 %). Le taux de chômage, malgré un recul, s'élève à 17 % et reste 3 fois supérieur à celui de Nantes Métropole (5,3 %). Ce sont aussi les habitant.e.s des quartiers populaires qui ont subi plus fortement qu'ailleurs, l'impact des crises successives. Les conséquences de la crise sanitaire continuent à se faire sentir en terme d'isolement, de perte de sociabilité, d'effets sur la santé mentale notamment. Le contexte actuel d'inflation pèse sur le quotidien des ménages déjà fragiles, avec pour certaines familles des difficultés à se nourrir et à se chauffer.

Au Château-Mahaudières (2 785 habitants), 38% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (1 102 €/mois pour une personne seule) et le taux d'emploi précaire des femmes atteint 46,5%. Ce quartier est toujours caractérisé par une majorité de ménages composés d'une personne seule (52%), une proportion importante de familles monoparentales (22%).

L'indice de développement indique par ailleurs que ce quartier continue de décrocher par rapport au reste de la métropole, mais un peu moins que les autres quartiers prioritaires de la France métropolitaine.

Signé pour 6 ans, le contrat de ville 2024/2030 mobilise sur leurs champs de compétences respectifs : l'Etat, Nantes Métropole, les villes de Nantes, Saint Herblain, Orvault et Rezé, le Département de Loire-Atlantique, la Région Pays de la Loire, la Caisse d'allocation familiale (CAF) de Loire-Atlantique, les 8 bailleurs sociaux implantés dans les 15 quartiers politique de la ville, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Caisse des dépôts et consignations. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation l'inter-conseil citoyen qui réunit les 9 conseils citoyens installés et un inter-associatif composé d'une vingtaine d'associations agissant dans les quartiers politique de la ville. A Rezé, un conseil citoyen existe depuis 2015 et une dynamique associative regroupe une vingtaine d'associations actives sur le QPV.

1. Un nouveau contrat, qui s'appuie sur l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022

L'évaluation du précédent contrat de ville, signé en 2014, a été conduite en 2022. Elle comprenait un volet statistique, un volet qualitatif, ainsi qu'un volet participatif : elle a été l'occasion d'un recueil de paroles d'habitants, de croisement des regards avec les partenaires et interlocuteurs du contrat de ville : 3 groupes de travail mobilisant 65 participants ont été réunis à plusieurs reprises sur l'année 2022 et au total près de 300 personnes ont été mobilisées, dont une centaine d'habitants. Ce qu'a mis en lumière l'évaluation du contrat de ville peut être résumé comme suit :

- une capacité de dialogue et d'interpellation renforcée entre acteurs de la politique de la ville grâce à la mise en place en 2014 d'une gouvernance ouverte, associant acteurs associatifs, bailleurs et conseils citoyens aux côtés des acteurs institutionnels. S'agissant des conseils citoyens, le territoire avait fait le choix original d'un accompagnement renforcé, mis en œuvre par un tiers, Résovilles. Après plusieurs années d'expérience, si la dynamique de ces groupes reste fragile et doit être constamment soutenue, il apparaît que le rôle joué par les conseils citoyens, qui portent et relaient la parole habitante auprès des partenaires, qui se mobilisent sur les problématiques qu'ils identifient comme cruciales pour les habitants de leur quartier, est incontournable. Dans le prolongement de cette démarche de gouvernance ouverte, l'évaluation a souligné la nécessité de renforcer l'animation territoriale dans chacun des quartiers afin de favoriser le développement des coopérations au niveau du quartier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

- une mobilisation partenariale croissante sur la période du dernier contrat de ville. Ainsi, les moyens mobilisés pour accompagner les projets associatifs ont été multipliés par trois, passant de 2 M€ en 2016, à 6 M€ en 2022. En parallèle, la mission KPMG chargée de l'évaluation a noté une mobilisation croissante des collectivités (Villes et Métropole) pour activer et orienter les politiques de droit commun vers les quartiers Politique de la ville, ainsi que la mobilisation de la Préfecture pour assurer le déploiement sur ces quartiers des dispositifs de l'État, tout en pointant une mobilisation de l'État en dehors du service Politique de la ville à conforter, une position du Département qui reste en retrait, et l'absence de la Région des Pays de la Loire.

- une période marquée par la suppression des emplois aidés en 2017 par l'État, sur laquelle ce dernier est ensuite partiellement revenu avec le développement des adultes-relais, et par la démultiplication des appels à projets, qui a généré une fragilisation du financement des associations ; d'où un besoin identifié de développer des modes de financement plus pérennes en direction des associations pour la période à venir.

- un besoin renforcé des habitantes et habitants d'accès, mais aussi de compréhension et de capacité de dialogue avec les services publics, à travers les exemples de l'accompagnement à la scolarité -et de la demande exprimée par les parents en matière d'aide aux devoirs- ou encore du bilan effectué par les acteurs sur la question de l'« aller vers », méthode utilisée pour établir le contact avec les publics les plus éloignés.

Malgré ces évolutions mises en évidence par l'évaluation, l'impact des actions menées dans le cadre du contrat de ville reste difficile à appréhender. En effet, si l'observation statistique permet de qualifier l'évolution de chaque quartier, elle ne dit rien des parcours des habitants, qui ne restent pas forcément dans le quartier, et des nouveaux arrivants, souvent plus pauvres que les habitants qui quittent le quartier. Ainsi, lors du dernier baromètre Cadre de vie (enquête téléphonique effectuée auprès de 2 000 habitants des quartiers prioritaires de la métropole) conduit au printemps 2021, 44 % des personnes interrogées indiquent vivre dans leur quartier depuis moins de 5 ans. Et à partir des données de 2019, le COMPAS a pu établir que l'indice de fragilité des ménages emménagés depuis moins de 5 ans, était supérieur d'un point à ceux emménagés depuis plus de 5 ans dans le quartier.

Les éléments d'observation réunis sur l'évolution de la situation socio-économique des quartiers prioritaires sur la période du dernier contrat de ville permettent néanmoins d'affirmer que les quartiers continuent de concentrer des populations fragilisées, et que l'action publique et collective a par conséquent vocation à être poursuivie et amplifiée en direction de ces territoires :

- des inégalités qui continuent de s'accroître, sur un territoire métropolitain globalement en développement : ainsi, l'indice de développement des territoires, se dégrade de 7 points entre 2013 et 2018 pour les quartiers politique de la ville de Nantes Métropole, quand il s'améliore de 18 points pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

- un taux de chômage qui baisse de 23 % en 2014 à 20 % en 2018 %, puis à 17 % en 2022 ; sur la même période, sur Nantes Métropole, il passe de 11 % en 2014 à 10,5 % en 2018 pour s'établir à 5,3 % en 2022.

- un niveau de réussite au brevet pour les collèges publics en quartier prioritaire qui se rapproche de la moyenne intercommunale entre 2016 et 2020 -cette dernière restant stable sur la période-, tout en restant inférieur de plusieurs points pour la majorité des collèges en quartier prioritaire.

- des habitants qui pour 75 % d'entre eux disent juger leur quartier agréable, mais qui sont 38 % à s'estimer exposés à des problématiques d'insécurité, particulièrement en lien avec le deal (Baromètre Cadre de vie, Nantes Métropole, 2021).

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

- des écarts aux moyennes métropolitaines qui persistent en matière de santé : taux de recours aux soins de spécialistes inférieur de 10 points, pratiques de dépistage et de prévention inférieures de 10 à 20 points (ORS, 2018), taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) supérieur dans les quartiers politique de la ville.

2. La méthode d'élaboration du contrat de ville 2024-2030, métropolitaine et locale

Sur les bases de l'évaluation conduite en 2022, le comité de pilotage a défini fin 2022 les attendus pour ce nouveau contrat de ville :

- Plus lisible, plus accessible et resserré autour d'enjeux priorités collectivement. Le contrat de ville doit constituer un cadre d'actions partagé dont les acteurs dans leur diversité (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens, habitant.e.s) se saisissent facilement.
- Plus ancré sur les 15 quartiers politique de la ville. Le contrat de ville 2024/2030 met en visibilité les dynamiques et les priorités propres à chaque quartier
- Plus mobilisateur. L'enjeu est de mobiliser, au-delà des acteurs de la politique de la ville très investis sur le territoire, et de faire levier sur les politiques publiques thématiques de "droit commun" qui représentent un levier d'action essentiel pour les quartiers politique de la ville. Si la dynamique de mobilisation est engagée sur les politiques publiques métropolitaines et municipales et auprès des services de l'Etat au local, des progrès sont attendus sur les 6 ans en matière d'Education, de justice en lien avec l'Etat et en matière de formation professionnelle avec la Région.

C'est dans ce cadre que le contrat de ville 2024/2030 a été élaboré au cours de l'année 2023 ; le contrat de ville 2024/2030 est l'aboutissement d'un travail collectif et participatif auquel plus de 300 acteurs ont contribué sur l'agglomération. Il s'est appuyé sur la force des partenariats historiques et qui se sont consolidés depuis 2014 autour de la gouvernance ouverte du contrat de ville (entre les villes et la Métropole, la Préfecture, les bailleurs, les associations et les conseils citoyens). A l'échelle métropolitaine, cela s'est concrétisé par 6 contributions des parties prenantes de la gouvernance ouverte du contrat de ville (l'Etat, la Métropole et les villes, le Département, l'inter-conseils citoyens, l'inter-bailleurs et l'inter-associatif).

Nantes Métropole a pu s'appuyer sur la feuille de route énoncée en début de mandat par les élus à la Politique de la ville de la Métropole et des 4 villes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé, et qui identifiait 4 priorités :

- Des quartiers qui tissent des liens et ouvrent le champ des possibles (soutenir le lien social et les initiatives, rendre les espaces publics, agréables, sécurisés et propres, favoriser l'émancipation et renforcer l'accès aux droits)
- Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité
- Des quartiers connectés et solidaires à la fois
- Pour une transition écologique et solidaire au sein des quartiers.

Localement à Rezé pour le QPV Château-Mahaudières, un séminaire des élus, un dialogue interne à la ville et des rencontres avec les partenaires, le conseil citoyen et associations du quartier ont été menés pour définir, mettre en partage et enrichir des priorités pour le quartier, des axes transversaux et des modes d'action à mettre en dynamique sur 2024/2030.

3 priorités pour le QPV Château-Mahaudières :

1/ Grandir et s'épanouir au Château Mahaudières

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

2/ Mieux vivre dans le quartier, dedans et dehors

3/ Et la place des femmes dans tout ça ?

1/ Grandir et s'épanouir au Château Mahaudières

- Soutenir chaque enfant et jeune pour qu'il puisse être acteur de sa vie
- Renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Accompagner les jeunes dans leur émancipation (loisirs, logement, formation, citoyenneté...)
- Développer les pratiques sportives libres et encadrées
- Permettre l'accès à la culture pour tous

2/ Mieux vivre dans le quartier, dedans et dehors

- Vivre dans un quartier agréable
- Vivre dans un quartier apaisé
- Lutter contre l'isolement et favoriser les initiatives en faveur du lien social et de l'expression de chacune et chacun
- Permettre à chaque habitant d'accéder à ses droits
- Renforcer l'accès à l'emploi
- Maintenir et développer l'activité économique et de service
- Développer les actions sur les transitions écologiques et énergétiques

3/ Et la place des femmes dans tout ça ?

- Développer des actions de sensibilisation à l'égalité F/H
- Soutenir le rôle parental des "mamans solos", notamment celles en charge d'adolescents
- Favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes
- Accompagner les femmes dans un parcours choisi vers l'emploi

4 axes transversaux :

- Accompagner la transformation urbaine du quartier
- Impulser et soutenir une dynamique associative
- Conforter la coordination des professionnels agissant sur le quartier

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

- Avoir, dans tous les projets, une attention particulière en direction des jeunes filles et des femmes et sur leur pouvoir d'agir

4 modes d'agir :

- Aller vers
- Ecouter - partager
- Favoriser les synergies entre acteurs
- Ouvrir les possibles en dehors du quartier

Le contrat de ville ainsi défini pose le cadre de travail partenarial, les enjeux prioritaires identifiés collectivement, ainsi que les enjeux identifiés pour chacun des 15 quartiers.

Pour le QPV Château-Mahaudières, ces priorités et orientations seront déclinées dans un projet de quartier global qui alimentera un cahier regroupant des engagements de chacun des partenaires des 15 QPV au cours du 1er semestre 2024, avec les modalités d'évaluation associées, ainsi que par la convention -cadre relative à la gestion urbaine et sociale de proximité.

3. Les enjeux prioritaires du contrat de ville 2024-2030

Quatre orientations guideront pour les 6 ans, l'action collective des partenaires du contrat de ville :

1. Des Quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Dans une Métropole en quasi plein emploi, les quartiers populaires ont bénéficié de la dynamique positive, avec un taux de chômage en recul de 9 % depuis 2019. Dans ce contexte, les personnes qui restent sans emploi, sont celles qui peinent à franchir de manière spontanée les portes du pôle emploi, de la mission locale ou de la Maison de l'Emploi (ATDEC). Elles cumulent davantage de freins (précarité, santé, modes de garde, mobilité, barrières linguistiques, etc.) et nécessitent un accompagnement sur le temps long. L'objectif : Diversifier les modes de mobilisation par de nouveaux partenariats entre institutions, service public de l'emploi (ATDEC, Pôle Emploi, Unité emploi du Département) et association, créer des ponts entre les dispositifs, favoriser la rencontre en proximité avec les employeurs (entreprises, structures d'insertion par l'activité économique, institutions, associations). L'enjeu est également de changer le regard des entreprises sur les habitants des quartiers populaires et les inciter à y recruter et s'y installer.

Ces orientations convergent avec celles du QPV Château-Mahaudières, sur le renforcement de l'accès à l'emploi avec le dispositif Territoire zéro chômeurs, l'ATDEC..., le maintien et le développement de l'activité économique et de service (centre commercial, maison de santé...).

2. Des Quartiers du lien et des émancipations

Les liens de solidarité et de convivialité et la capacité d'inventivité et à agir sont une force des quartiers populaires, portées par les habitants et les associations de quartier. Les temps de crises l'ont démontré. Cette force est à soutenir et à renforcer dans une période post-covid et d'inflation forte, dont tous les partenaires relèvent que les habitants et les associations sortent fragilisés : sociabilité des enfants scolarisés, isolement, perte de pouvoir d'achat, augmentation des demandes de prestations, situation financière des structures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier et au sein de la Métropole, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes. L'objectif porté par les partenaires est également que les habitants des quartiers populaires accèdent aux mêmes droits que les habitants des autres quartiers et qu'ils bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives en proximité.

Les orientations identifiées collectivement sur le QPV Château-Mahaudières sur ce volet vont dans ce sens : soutenir chaque enfant et jeune pour qu'il puisse être acteur de sa vie, lutter contre l'isolement et favoriser les initiatives en faveur du lien social et de l'expression de chacune et chacun, permettre à chaque habitant d'accéder à ses droits, y compris en matière de santé. L'accès à la culture pour tous et aux pratiques sportives libres ou encadrées ont également été mises en avant.

3. Des Quartiers en transitions

Agir pour les transitions signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants des quartiers populaires en marge des évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique. C'est également répondre aux besoins de santé des habitants et anticiper le vieillissement de la population des quartiers populaires

Agir pour les transitions dans les quartiers populaires, c'est aussi partir de la réalité des habitants et faire avec les habitant.e.s. La transition écologique ne peut pas être abordée la même manière que sur d'autres quartiers, car les habitants des quartiers populaires, pour des raisons de précarité, consomment moins que sur les autres quartiers, voire se privent. Ainsi, l'idée n'est pas de pas faire de la transition écologique, une injonction mais bien une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en construisant les réponses avec l'ensemble des habitant.e.s.

Les 7 projets globaux qui engagent la transformation des quartiers du Grand Bellevue, des Dervallières, de Bottière, de Nantes Nord, du Château à Rezé, du Breil et de Plaisance, sont une opportunité pour soutenir de manière structurante et durable les dynamiques de transitions, avec la possibilité de mobiliser des fonds d'investissement dédiés (fonds verts, crédits ANRU, la banque des territoires, etc.).

En parallèle, des initiatives restent à développer au Château-Mahaudières en matière d'économie circulaire (récupération alimentaire, réparation, services d'entraide...), d'accompagnement des habitants aux économies d'énergie, de tri des déchets/encombrants et le développement des mobilités douces.

4. Des Quartiers plus sûrs et plus tranquilles

Les partenaires du contrat de ville partagent un constat commun. Les faits de tranquillité publique liés aux trafics de drogue et leurs répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers se sont intensifiés, notamment depuis la crise sanitaire. Les solutions identifiées résident à la fois dans la nécessité de mobiliser les moyens de Police et de Justice de l'Etat et de travailler de manière coordonnée (Etat, villes, bailleurs, associations) la continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice. Les émeutes de juillet 2023 ont remis au premier plan la question du lien police/population, avec des actions à expérimenter sur le modèle de la police de proximité ou de l'ilotage, et la poursuite de l'investissement positif de l'espace public.

A Rezé, les habitants et partenaires ont exprimé la nécessité de pouvoir vivre dans un quartier calme et apaisé, le souhait d'une meilleure appropriation des espaces publics, notamment par les femmes et l'ouverture d'espaces de dialogue et de projets pour tous les habitants.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat de ville 2024-2030.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2023,

Vu l'avis du bureau municipal du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le contrat de ville 2024/2030 en faveur des quartiers populaires.

- autorise Mme la Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La maire,
Agnès Bourgeois

